

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE MILLEMONT

COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage
15/06/2015

Date du conseil municipal
19/06/2015

L'an deux mil quinze, le 19 juin à vingt et une heures,
Le conseil communal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annie JOSEPH, Maire,
Membres en exercice : 11
Madame le Maire déclare la séance ouverte à 21h05 et constate la présence des membres suivants :

	Présents	Absent (e)	Procuration à
Mme JOSEPH Annie	X		
M. SÉRISÉ Bertrand	X		
M. FRATTINI Bruno	X		
M. ROBERT Guy-Michel		X	
Mme CARTIER Simone	X		
Mme CHAUSSIS Nathalie		X	BIGOT Dominique
M. LE GOAZIOU Dominique	X		
Mme VIANA DE MENDONCA Céline	X		
M. CULLIN Patrice	X		
M. BIGOT Dominique	X		
Mme MUZY Véronique	X		

Membres présents : 10 avec une procuration

M. SÉRISÉ Bertrand a été élu secrétaire de séance selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du Jour :

Madame le Maire propose de rajouter au point 3 GALA, une décision modificative concernant le montant des subventions qui sera décidé lorsque ce point sera abordé.
Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide d'ajouter ce sujet au point N°3 GALA.

Madame le Maire ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation du Conseil municipal du 22 mai 2015**
- 2. Convention**
- 3. G.A.L.A**
- 4. Annulation et cession de terrain**

- 5. Syndicats
- 6. Manifestation au Château
- 7. Questions diverses

Madame le Maire commence avec l'ordre du jour suivant les convocations envoyées.

1 Approbation du compte rendu du 22/05/2015

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance qui a été distribué lors de la convocation. Après en avoir délibéré, aucune remarque n'a été faite sur le compte rendu, le Conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

1. Convention :

Madame le Maire informe qu'elle a signé la convention de prestation de service au profit de l'Accueil de Loisirs Intercommunal de Montfort l'Amaury pour les vacances d'été.

2. G.A.L.A :

Monsieur SÉRISÉ a rencontré un représentant de l'association GALA concernant l'aide que la commune pourrait apporter aux familles participant aux activités proposées par GALA. Cette aide dont le montant devra être déterminé par le Conseil Municipal, serait accordée aux élèves une fois par an quel que soit le nombre d'activités souscrites. Les participants paieront à GALA le montant de l'activité non subventionné duquel sera déduit le montant de l'aide accordée par la commune de MILLEMONT. L'association GALA refacturera le montant de l'aide à la commune.

Après en avoir entendu les explications de Monsieur SÉRISÉ, Madame le Maire prend la parole pour demander aux membres du Conseil municipal quel est le montant de la participation que la commune peut donner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'une participation de 60€ par adhérent et par an.

Subvention

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60636	Vêtements de travail	-500.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privées	500.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3. Annulation et cession de terrain

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'après avoir reconsidéré le projet déterminé en février 2013, le bureau municipal envisage, en accord avec M et Mme BALABAUD, de proposer la vente à ceux-ci des parcelles B364 et B363 propriété de la commune pour une contenance totale de 395m².

Vente des parcelles

Madame le Maire propose de vendre la parcelle B364 pour une contenance de 378m² et la parcelle B363 pour une contenance de 17m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'accepter la vente de ces deux parcelles pour une superficie totale de 395m².

Prix du m² :

Madame le Maire dit qu'au vu de l'évaluation de France Domaine en date du 9 janvier 2014 le prix de vente du m² est estimé à 184€ avec la possibilité de négocier le prix du m² à hauteur de 10%.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal de délibérer sur le prix de vente du m² et propose un prix de vente DE 190€ ou de 200€:

1^{er} vote sur le prix du m² à 190€ :

Pour 4

Abstention 0

Contre 6

2^{ème} Vote sur le prix du m² à 200€ :

Pour 6

Abstention 0

Contre 4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité que le prix de vente du m² sera de 200€ soit un prix de vente de 79 600€ pour la vente des parcelles B364 et 363 pour une superficie de 395m².

Achat de la parcelle B369 pour une contenance de 33m² :

Madame le Maire dit que dans l'objectif de l'alignement du trottoir situé rue de l'Eglise, la commune souhaite acheter à M et Mme BALABAUD la parcelle B369 d'une contenance de 33m².

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'acheter la parcelle B369 à M et Mme BALABAUD pour une contenance de 33m² au prix d'achat de 200€ le m² soit un prix d'achat de 6600€.

Servitude donnée lors de la délibération n°2013-008 :

Madame le Maire rappelle que la délibération n° 2013-008 accordait un droit de servitude à M et Mme BALABAUD sur les parcelles communales n° 166p et 168 pour le raccordement au tout-à-l'égout. A la fin des travaux une remise en état du terrain devra être faite à l'identique.

Madame le Maire propose que cette servitude reste en vigueur sans redevance. Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité que la servitude reste accordée sans redevance.

Choix du Notaire :

Madame le Maire propose que cette affaire soit confiée à l'étude de Maître TARDY-PLANECHAUD à Houdan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que cette affaire soit traitée par l'étude de Maître TARDY-PLANECHAUD à Houdan

Annulation de la délibération n°2013-008 concernant l'échange de parcelles entre la commune et M et Mme BALABAUD.

Au vu des nouvelles décisions prises ci-dessus et suite aux difficultés rencontrées dans cette affaire, il a été décidé en accord avec M et Mme BALABAUD d'annuler l'échange de parcelle tel qu'il était défini dans la délibération n°2013-008 en date du 23 février 2013 sauf en ce qui concerne la servitude de passage du tout à l'égout sur la parcelle de la commune.

4. Syndicats :

SIERO : Madame le Maire informe que les statuts du SIERO ont été modifiés et que l'avis du Conseil Municipal de chaque commune adhérente à ce syndicat est demandé.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts.

5. Manifestation au Château :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une manifestation concernant la réalisation d'un projet de conception d'un village 100% écologique aura lieu dans le parc du Château de Millemont du 15 août au 20 septembre 2015.

Madame le Maire a pris contact avec les autorités pour envisager les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité compte-tenu du nombre de personnes attendues.

6. Questions diverses :

Aucune question diverse n'a été posée.

La séance est levée à 22h15.

Mme JOSEPH Annie



M. FRATTINI Bruno

M. LE GOAZIOU Dominique



M. BIGOT Dominique

M. CULLIN Patrice



Le secrétaire, M. SÉRISÉ Bertrand



Mme CARTIER Simone



Mme VIANA DE MENDONCA Céline



Mme MUZY Véronique

